



Me Alice Nkom, félicite le président Biya pour avoir autorisé l'évacuation sanitaire d'Yves Michel Fotso, doublement condamné à vie.

Un ouf de soulagement et une première victoire pour Me Alice Nkom, elle qui défend le milliardaire depuis le début de cette affaire.

C'est une réaction de Me Alice Nkom a chaud, dont le client Yves Michel Fotso vient d'être évacuer au Maroc pour des soins de santé.

En effet, intervenant sur radio Balafon ce matin, Me Alice Nkom, a clairement exprimé sa joie après l'autorisation accordée à son client pour aller se faire soigner hors du pays.

«Le président de la république que je loue, est dans son rôle de faire respecter le droit à la vie », a introduit la première femme avocate d'expression française au barreau du Cameroun, expliquant que cette décision du chef de l'Etat est au dessus de la loi.

«Tout le monde à vu le spectacle honteux et dans quel état Yves Michel Fotso a comparu dans la dernière juridiction du Cameroun. Un malade, visiblement malade, avec des certificats médicaux à l'appui. Cette scène a fait honte à la justice camerounaise», a regretté l'avocate, activiste des droits humains

Même si la juriste a continué son argumentaire en reconnaissant que le président Biya a frappé un coup fort, elle a surtout encouragé qu'une grâce soit accordée à cet homme d'affaires dont l'intégrité et l'honnêteté sont, selon elle, établies.

«C'est l'occasion de revoir le fonctionnement de notre justice, elle est malade, elle va mal », a ajouté Me Alice Nkom.

«Mon état de santé selon les médecins est très inquiétant », cette déclaration avait été faite par Yves Michel Fotso lui-même, lors de sa dernière apparition au tribunal le 25 juin 2019.

Comme rapporté par **237actu.com**, le fils de l'homme d'affaires de Bandjoun, à l'Ouest du Cameroun, était arrivé ce jour à la Cour Suprême de Yaoundé à bord d'une ambulance, épinglé par trois perfusions, et en compagnie d'un médecin urgentiste.

Rappelons que depuis neuf ans, Yves Michel Fotso, âgé aujourd'hui de 59 ans, est emprisonné à Yaoundé pour détournement de deniers publics.

En 2012, il est condamné à 25 ans de prison dans l'affaire de l'achat manqué d'un avion pour les voyages du Chef de l'Etat Paul Biya.

Et puis, en 2016, Yves Michel Fotso est condamné pour la seconde fois à la prison à perpétuité pour une affaire de corruption pendant qu'il gérait la CAMAIR, ex compagnie aérienne publique entre 2000 et 2003. Mais, à chaque fois Yves, a clamé son innocence.